

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 04-317-1923 18 mars 1923

n° 04-317-1923 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

18 mars 1923

Numéro JO

n° 317 du 30/04/1923

Date du numéro

30 avril 1923

### VISAS

Le Président de la République français

**Vu** le rapport du Ministre des colonies et du Garde des sceaux, Ministre de la justice

**Vu** les articles 8 et 18 du sénalus-consulte du 3 mai 1954: Vu l'article 4 du décret du 1er décembre 1954

**Vu** la loi du 20 décembre 1922 portant modification des articles 334 et 335 du code pénal, en vue de la répression de la tentative des délits connus sous le nom de € traite des femmes.

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — La loi susvisée du 20 décembre 1922 est déclarée applicable aux colonies françaises et aux pays de protectorat dépendant du ministère des colontes.

#### Art. 2

Le Ministre des colonies et le Garde des sceaux, Ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du, présent décret.

**A. MILLERAND.** Par le Président de la République **Ministre des colonies, Le Ministre des colonies, A. SARRAUT** Le garde des sceaux, ministre de la justice, **Maunice COLRAT.**